

Province de Québec
MRC d’Arthabaska
Municipalité de Saint-Samuel

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SAMUEL,
SIÈGE CE 12 AOÛT 2025 À 19 h 00, AU 143, RUE DE L’ÉGLISE SAINT-SAMUEL SOUS LA
PRÉSIDENCE DE MONSIEUR MARTIN TOURIGNY, MAIRE.**

Sont présents à cette séance :

Monsieur Sylvain Bergeron	conseiller numéro 1
Monsieur Grégoire Bergeron	conseiller numéro 2
Monsieur Patrick Mathis	conseiller numéro 3
Madame Evelyne Lampron	conseillère numéro 5

Sont absents à cette séance :

Madame Suzanne Tremblay	conseillère numéro 4
Madame Marie-France Plante	conseillère numéro 6

Formant le quorum sous la présidence de monsieur Martin Tourigny, maire.

Monsieur Stéphan Emond, directeur général et greffier-trésorier, assiste à titre de secrétaire de la séance.

La séance est ouverte à 19 h 00 par monsieur Martin Tourigny, maire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Conseil municipal de Saint-Samuel du
mardi 12 août 2025 à 19h00

1. **ORDRE DU JOUR**
 - 1.1. Adoption de l’ordre du jour ;
2. **PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025 ;
3. **TRÉSORERIE**
 - 3.1. Adoption des comptes à payer en date du 31 juillet 2025 ;
4. **RÈGLEMENTATION**
5. **DEMANDES SPÉCIALES ET AFFAIRES NOUVELLES**
 - 5.1 Projets FRR volet 4 ;
 - 5.2 Aide financière pour la fabrique ;
 - 5.3 Offre de parrainage SPAA ;
6. **RAPPORTS DES COMITÉS**
 - 6.1 Rapport du CLSC de Daveluyville, juin 2025 ;
7. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
8. **VARIA**
 - 8.1 Bureau de poste

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Prochain conseil, le mardi 9 septembre 2025 à 19h.

1. ORDRE DU JOUR

2025-08-632

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Evelyne Lampron, appuyée par monsieur Grégoire Bergeron et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. PROCÈS-VERBAUX

2025-08-633

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 08 JUILLET 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 08 juillet 2025;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Mathis, appuyé par madame Evelyne Lampron et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 08 juillet 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. TRÉSORERIE

2025-08-634

3.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 JUILLET 2025

ATTENDU QUE le directeur général et greffier-trésorier a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de juillet 2025 de la Municipalité de Saint-Samuel, totalisant un montant de 36 241,00 \$;

ATTENDU QUE les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

ATTENDU QUE le Règlement 221 relatif à la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

ATTENDU QUE le directeur général greffier-trésorier atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour régler les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de juillet 2025 de la Municipalité de Saint-Samuel, totalisant 36 241,00 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Evelyne Lampron appuyée par monsieur Sylvain Bergeron et résolu :

QUE les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signé ce ____ du mois de _____ 2025

Monsieur Stéphan Emond, directeur général et greffier-trésorier

4. RÈGLEMENTATION

5. DEMANDES SPÉCIALES ET AFFAIRES NOUVELLES

2025-08-635

5.1 PROJETS FRR VOLET 4

ATTENDU QUE le 7 mai dernier se tenait une rencontre intermunicipale avec deux représentantes du MAMAH ;

ATTENDU QU'À la suite de cette rencontre, nous avons établi un diagnostic afin d'établir nos besoins respectifs à tous les niveaux pour déterminer s'il était possible de préparer un projet dans le cadre du FRR volet 4 ;

ATTENDU QU'À la suite de cette étude, 4 projets ont été envisagés en lien avec le FRR volet 4 qui favorisent des projets touchant 2 municipalités et plus ;

ATTENDU QU'À la suite de la présentation de ces 4 projets à nos élus, 3 de ces projets intéressent la municipalité de Saint-Samuel ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Mathis, appuyé par madame Evelyne Lampron et résolu d'opter pour les projets de mise à jour des règlements généraux, de partage d'un employé de voirie et du projet d'offre de loisir élargi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-08-636

5.2 AIDE FINANCIÈRE POUR LA FABRIQUE

ATTENDU QUE le 3 août 2025 la fabrique du Bienheureux Jean XXIII nous a fait parvenir une demande d'aide financière ;

ATTENDU QUE la fabrique du Bienheureux Jean XXIII demande notre support financier afin de les aider à payer les assurances et le chauffage de l'église ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Bergeron, appuyé par monsieur Patrick Mathis et résolu d'accorder un montant de 500.00\$ à la fabrique du Bienheureux Jean XXIII.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-08-637

5.3 OFFRE DE PARRAINAGE SPAA

ATTENDU QUE la SPAA de Victoriaville est en reconstruction majeur ;

ATTENDU QUE En 2024, le refuge a géré prêt du double d'animaux qu'en 2023, soit plus de 1500 animaux ;

ATTENDU QUE la SPAA a décidé de lancer une campagne de sociofinancement pour la création d'une salle de chirurgie qui leur permettrait d'engager un vétérinaire ;

ATTENDU QUE la SPAA demande à la municipalité de Saint-Samuel de participer à cette campagne de financement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron et résolu de ne pas participer à la campagne de financement.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

6. RAPPORT DES COMITÉS

6.1 RAPPORT DU CLSC DE DAVELUYVILLE, JUIN 2025

À titre informatif, revue du rapport du CLSC de Daveluyville.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 18 et s’est terminée aussitôt, car il n’y avait pas de questions.

8. VARIA

8.1 BUREAU DE POSTE

À titre informatif, il sera suggéré au maître de poste de contacter Madame Antoinette Bergeron afin de discuter de la possibilité d’installer le bureau de poste dans la sacristie de l’église, sinon, nous reverrons la possibilité d’offrir le local dans le centre multifonctionnel sans effectuer de modifications au gymnase.

2025-08-638

LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE.

Sur ce, les sujets de l’ordre du jour étant épuisés, il est proposé par monsieur Patrick Mathis, appuyé par madame Evelyne Lampron de lever de la séance à 19 h 20. La séance est close.

«Je, Martin Tourigny, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal».

En conséquence, il n’exercera pas son droit de veto.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

Martin Tourigny
Maire

Stéphan Emond
Directeur général
Greffier-trésorier